

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2020
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 46 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2172 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget principal ;

VU le vote du compte administratif 2019 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (7 307 829,22€) du budget principal 2020, par délibération n°... en date du 20 juillet 2020 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°... en date du 20 juillet 2020 se prononçant sur l'affectation des résultats 2019 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2020 au sein des chapitres 011, 014, 74 et 002 de la section de fonctionnement, mais également des chapitres 16, 20, 23 et 001 au sein de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédit suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 518 729,17€ sur l'article 6188 (dépenses non affectées), afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 7 887 651,39€ au BP2020.
- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 7391172 afin de prendre en compte les dégrèvements de la Taxe d'Habitation des Logements Vacants (THLV) ;
- **Chapitre 74 « Dotations, subventions »** : il est proposé de procéder à l'augmentation de 102 866 euros sur le compte 74124 et à une diminution de 23 476 euros sur le compte 74126 après la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2020 qui avait été sous-estimée lors du vote du BP2020 ;

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 579 822,17€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 7 887 651,39€ au BP2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 001 « Solde exécution investissement reporté »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses sur ce chapitre de 167 533,30€ sur l'article 001 afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent d'investissement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de – 2 160 183,54€ au BP2020;
- **Chapitre 16 « Emprunts »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes sur ce chapitre de 70 613,30€ sur l'article 1641 afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**: Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 2051 afin de prendre en compte la modernisation de la salle du conseil pour un montant de 18 000 euros et l'acquisition d'un logiciel de prospective financière pour un montant de 17 000 euros ;
- **Chapitre 23 « Immobilisation en cours »**: il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en dépenses sur ce chapitre pour un montant de 61 920€ sur l'article 2313 (opération 1073) afin de prendre en compte les reports de la crèche de Montarnaud qui n'avaient pas été comptabilisés lors du vote du budget 2020;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de – 500 432,17€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de – 70 613,30€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2020.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2356 le 21/07/2020 Publication le 21/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 21/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200720-lmc 15735-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Jean-François SOTO</p>
---	--

Budget principal 2020 - Décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Autres frais divers » (dépenses)	- 518 729,17€	
014-7391172 « Dégrevements de THLV » (dépenses)	+ 18 297,00€	
74-74124 « Dotation d'intercommunalité » (recettes)		+ 102 866,00€
74-74126 « Dotation de compensation » (recettes)		- 23 476,00€
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté »		- 579 822,17€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001-001 « Solde exécution investissement reporté » - ADM (dépenses)	- 167 533,30€	
16-1641 « Emprunts » (recettes)		- 70 613,30€
20-2051 « Droits, concessions » (dépenses)	+ 35 000,00€	
23-2313 « Constructions » - opération 1073 (dépenses)	+ 61 920,00€	